

Bonjour à toutes et tous

Une mauvaise manie prend pied dans notre club, celle d'abandonner une compétition homologuée sous prétexte qu'il pleut. Il ne doit cependant pas pleuvoir sur tout le monde puisque certains terminent les 18 trous.

Une compétition peut être suspendue ou arrêtée si :le directeur du golf ou le comité sportif le décide. les greens sont jugés par le comité sportif impraticables.-il y a orage ou risque d'orage.

En aucun cas cela ne peut se faire de sa propre initiative et être étiqueté Abandon Justifié (ABJ), sauf si présentation d' un certificat médical.

En conclusion, tout ABJ non accompagné ultérieurement d'un certificat médical, sera requalifié en Abandon Non Justifié et se verra pénalisé de 0.1.

Sachant qu'en bonne intelligence, si les conditions météorologiques ont été vraiment compliquées, et les résultats médiocres, la compétition sera no counting ou/et seules les performances rentrées.

Alors même par un temps à escargots, amusez vous !

Bonne saison golfique à toutes et tous.

Eric Monnin